



## **Procès-Verbal Tournois Internationaux**

---

### **Réunion du 09 Mars 2020**

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

**Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :**

**O. de Rillieux :**

Organise un tournoi international en catégorie U13 les 18 et 19 Avril 2020 avec la participation d'une équipe étrangère (Fédération Belge de Football).

***Autorisation accordée sous réserve du respect des prescriptions relatives au coronavirus en vigueur au moment du tournoi.***

***Pour rappel, actuellement, les rassemblements de plus de 1000 personnes sont interdits.***

***Il est par ailleurs préconisé de respecter les consignes sanitaires listées sur le site [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)***